

CONDITIONS D'ADMISSION aux cours du Karaté Club Lintgen

Toute personne désirant adhérer au Karaté Club Lintgen doit :

- Être médicalement apte à la pratique sportive.
- Être conscient que sa pratique se fait essentiellement sous sa propre responsabilité.
- Payer une cotisation annuelle.
- Prendre connaissance du fait que toute inscription est définitive, la cotisation ne pourra pas être remboursée.
- Savoir qu'il n'y a pas d'entraînement pendant les vacances scolaires (sauf préparations compétitions).
- Se soumettre aux règlements et statuts du club. Pour les mineurs les parents acceptent que leurs enfants fassent un sport de combat.
- Être d'accord que ses dates personnelles soient traitées par ordinateur (exclusivement pour les besoins de l'association).

Pour les membres **KARATE** :

- **Le test médico-sportif est obligatoire pour tout nouveau membre à partir de sept ans, pour les membres moins de sept ans il faut un certificat médical.**
- Chaque membre doit être en possession d'un passeport sportif de la FLAM (Fédération Luxembourgeoise des Art Martiaux) muni d'un timbre de licence (assurance FLAM) ayant cours de validité.

Le passeport sportif est un document officiel destiné à contenir toutes les indications utiles sur la situation d'affiliation. Il est délivré contre paiement d'un forfait de **10 €** (frais uniques).

- Il faut payer une cotisation annuelle⁽¹⁾ qui s'échelonne comme suit :

• Membre enfant ; jusqu'à 5 ans donc Baby Karaté	100 €*
• Membre enfant ; de 5 ans jusqu'à 18 ans ainsi que tous les étudiants	180 €*
• Membre adulte par saison	200 €*

*s'y ajoutent encore les frais des vignettes : **40,00€** pour l'année 2017. Attention : les nouveaux membres devront également payer 40,00 € pour la vignette de l'année 2017.

- Il faut **remettre la fiche d'adhésion** en annexe dûment complétée et **munie de deux photos de passeport jusqu'au 31 octobre 2017** (passé ce délai aucune participation à l'entraînement ne sera considérée et le membre sera exclu des cours).
- En cas de demande de transfert, le KC Lintgen applique le règlement sur les transferts de la FLAM.

Pour les membres **TOP-FIT** :

- Chaque membre doit être en possession d'un passeport sportif de la FLAM muni d'un timbre de licence. Le prix du passeport sportif est de 10 € et le timbre de licence de 40€.
- La cotisation annuelle s'élève à 160 € pour le Top-Fit.

Pour les membres **ZUMBA** : la cotisation annuelle s'élève à 160 € ou par carnet de 10 tickets à 50 €

Les cotisations payées ne peuvent pas être remboursées.

Le comité

⁽¹⁾ Les réductions suivantes s'appliquent aux cours de KARATE :

- deuxième enfant inscrit: remise de 10€ sur le montant total
- à partir du troisième enfant inscrit: remise de 20€ sur le montant total

Pour plus d'informations, visitez notre site Internet : www.kclintgen.com

